



**Direction cantonale
de la mensuration officielle**

DIAE - DCMO
Quai du Rhône 12
Case postale 36
1211 Genève 8

**Aux Ingénieurs Géomètres Officiels et
Autres spécialistes en mensuration**

Circulaire d'information n° 2 / 2005

N/réf. : LNI/csc

Genève, le 7 mars 2005

**Concerne : Type de papier pour les dossiers de mutations
Autorisation de publication
Transformation MN03 ↔ MN95**

Messieurs,

Le service des archives de l'Etat vient de nous communiquer leurs exigences en matière de type de papier pour les documents à conserver à long terme. Il est impératif d'utiliser le papier d'archive certifié ISO 11108 qui a les caractéristiques suivantes:

- durée de vie: plus de 1000 ans, sans jaunir ni se fragiliser
- compatibilité avec les appareils de bureautique: très bonne
- composition: à partir de fibre de coton, de chanvre et de lin
- filigrane: le papier est filigrané avec la mention de la norme ISO 11108.

Ce type de papier est vendu notamment par l'entreprise PRIME FINE PAPER (<http://www.primefinepaper.com>).

Les dossiers de mutations, composé du tableau de mutation, de l'esquisse et des mesures originales, font partie des documents à conserver à long terme. Dès lors la norme ISO 11108 s'applique.

Les dossiers de mutation **établis à partir du 1^{er} juin 2005** devront utiliser ce type de papier. Cette exigence s'applique uniquement pour le dossier déposé auprès de l'administration. Les dispositions genevoises DG@MO contiendront ces exigences.

Autorisation de publication

Vous fournissez peut-être occasionnellement des fonds de plans à vos clients pour des publications, publicités, etc. Je vous rappelle que toute publication de cartes doit faire l'objet d'une autorisation de publication (ORDMO du 9 septembre 1998), et ce, quelque soit le support (papier, Internet, CD-Rom, etc.). Les autorisations sont soumises à un émolument. Les demandes doivent être adressées auprès de Monsieur Henrich Duriaux.

Transformation MN03 ⇔ MN95

Depuis 2002, les travaux nécessaires aux transformations MN03 vers MN95 ont été entrepris. Actuellement le canton dispose de plus de 3'000 points déterminés en MN95. En 2004, le projet des triangles FINELTRA (élaboré en 2002) a été contrôlé, complété et les résultats documentés. La solution à la problématique de la frontière valdo-genevoise a été mise en place en janvier 2005. Au début du mois de mars, la Direction cantonale de la mensuration officielle a déposé le dossier au centre de compétence DG/MN95 pour approbation du choix définitif des triangles FINELTRA.

En parallèle, un développement informatique est en cours; il s'agit d'un module pour convertir les objets (points, lignes, polygones) et les images (raster) du système de référence actuel vers le système MN95 et vice versa. Il sera également possible de convertir d'un système de référence A vers un système de référence B. Il suffira d'avoir les coordonnées des sommets des triangles dans les 2 systèmes concernés.

Une séance d'information sera organisée dès que le centre de compétence aura accepté notre dossier.

Je vous remercie de votre attention et vous présente, Messieurs, mes salutations distinguées.

Laurent NIGGELER
Directeur
Géomètre cantonal